



42, du Grand Coteau  
Ste-Julie, Qc. J8J 2X2  
tél.: 514 • 949 • 1108  
téléc.: 450 • 649 • 1145  
natalie@natdastous.com  
www.natdastous.com

**270 P  NP  DM11.3**

Projet d'expansion du réseau de transport en  
Minganie – Raccordement du complexe de  
la Romaine  
Côte-Nord 6211-03-073

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF DES COMMENTAIRES RELATIFS AUX CONFRONTATIONS MÉTHODOLOGIQUES RÉALISÉES POUR LES ÉTUDES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT POUR LE COMPLEXE LA ROMAINE ET SON RACCORDEMENT

Présenté à :

**Les Innus de Uashat et Mani-Utenam**  
Représentés par O'Reilly & Associés  
1155, rue University, bureau 1007  
Montréal (Québec)  
H3B 3A7

Complété à Sainte-Julie, le 6 mai 2010

Natalie D'Astous

**Natalie D'Astous, M. Sc.**  
**# ABQ 1591**

Mai, 2010

**AVERTISSEMENT DE L'AUTEURE** : ce document résume uniquement les commentaires issus de la confrontation des méthodologies employées dans les études d'impact sur l'environnement réalisées par Hydro-Québec dans le cadre du projet de la Romaine. Afin d'avoir un portrait juste et complet des arguments avancés, il est important de se référer aux documents suivants déposés au cabinet de O'Reilly & Associés :

D'ASTOUS, N. 2010. Examen des méthodologies employées pour l'étude d'impact sur la faune terrestre dans le cadre du projet hydroélectrique du complexe de la Romaine préparée par Hydro-Québec. Rapport final. Mai 2010. 30 p.

D'ASTOUS, N. 2010. Examen des méthodologies employées pour l'étude de la grande faune et de la petite faune, des oiseaux et des espèces fauniques à statut particulier, dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du raccordement du complexe de la Romaine préparée par Hydro-Québec. Rapport final. Mai 2010. 21 p.

---

De manière générale, les données émanant des études sectorielles ne permettent pas d'évaluer de façon juste les impacts des projets d'Hydro-Québec (le complexe et le raccordement) sur le caribou forestier. Les inventaires qui ont servi à fournir les données pour l'évaluation des impacts ont été jugés non conformes à la règle de l'art, et les zones à l'étude non appropriées pour l'espèce. Dans le cadre du programme de suivi, Hydro-Québec a repris son inventaire (à la demande de la communauté d'Ekuanitshit) pour le complexe, mais pas pour l'ensemble des raccordements. Le secteur Ouest du corridor Nord des lignes de transport d'énergie projetées doit faire l'objet d'un nouvel inventaire couvrant une aire d'étude agrandie afin d'effectuer une évaluation objective des impacts du projet sur le caribou forestier. Les mesures d'atténuation prévues sont les mêmes que pour l'original et sont jugées nettement insuffisantes. Des mesures plus spécifiques aux caribous doivent être élaborées afin d'assurer la conservation de l'espèce. Aucune mesure de compensation n'est prévue pour le caribou forestier dans les deux études d'impact.

Dans les deux études d'impact, les efforts déployés par Hydro-Québec pour évaluer les populations d'espèces à statut particulier sont systématiquement insuffisants. Ce fait a été vérifié pour le caribou forestier, la belette pygmée, le campagnol des rochers, le pygargue à tête blanche, l'aigle royal, le garrot d'Islande et la sterne pierregarin. Par ailleurs, Hydro-Québec utilise les mêmes

mesures d'atténuation pour un ensemble d'espèce. Pour illustrer cette situation, on peut évoquer la mesure d'atténuation qui consiste à déboiser une bande de 3 m sur la rive des réservoirs afin de favoriser le milieu riverain et l'installation de milieu humide. Selon Hydro-Québec, cette mesure devrait être appliquée pour l'orignal, l'ours noir, le castor, l'ensemble des animaux à fourrures, les autres espèces d'intérêt, les espèces à statut particulier, les oiseaux forestiers et la sauvagine. Or, plusieurs de ces groupes d'espèces ne vivent même pas en milieu riverain, tels que la martre d'Amérique, le pékan et le porc-épic.

Selon Environnement Canada, l'étude d'impact sur l'environnement du complexe de la Romaine n'est pas assez complète pour déterminer les enjeux environnementaux touchant les oiseaux forestiers. Selon notre expertise, ceci est aussi vrai pour l'étude d'impact du raccordement, dont aucun inventaire (par point d'écoute) supplémentaire n'a été complété.

Certains des éléments des directives fédérale et provinciale n'ont pas été respectés dans l'étude d'impact réalisée pour le complexe de la Romaine. Le MDDEP et la Commission d'examen conjoint n'ont pas adressé ses manquements. Plus particulièrement, les plus importantes lacunes sont les suivantes:

- ▶ Aucune mesure de compensation n'a été prévue pour le caribou forestier durant les phases de construction et d'exploitation.
- ▶ La présence de la belette pygmée (une espèce susceptible d'être désigné menacée ou vulnérable) n'a pu être confirmée ou infirmée.
- ▶ Plusieurs espèces et groupes d'espèces auraient dû être considérés comme CVE (par exemple les animaux à fourrure et l'aigle royal).
- ▶ Des mesures d'atténuation spécifiques auraient dû être présentées pour les espèces sur lesquelles les impacts du projet sont significatifs (par exemple pour les oiseaux forestiers). Selon les directives fédérales, les mesures d'atténuation doivent être adaptées aux espèces visées.

Dans le cas de l'étude d'impact du raccordement du complexe de la Romaine, la directive provinciale concernant la construction de lignes est moins spécifique et exigeante que les directives fédérale et provinciale applicables au complexe de la Romaine. Le principal manquement est le suivant :

- ▶ selon la directive provinciale, une attention particulière doit être consacrée aux espèces à statut afin d'évaluer les effets du projet sur ces espèces. Or, l'effort consacré par Hydro-Québec n'est pas suffisant pour répondre à cette directive en ce qui concerne les espèces à statut particulier telles que le caribou forestier,

la belette pygmée, le pygargue à tête blanche, l'aigle royal et le campagnol des rochers, et ce en raison d'études sectorielles incomplètes.

Le décret (no. 530-2009) pour la délivrance du certificat d'autorisation à Hydro-Québec pour la réalisation du complexe de la Romaine pose certaines conditions. Toutefois, aucune condition n'exige de mesures de compensation pour le caribou forestier (ce qui ne respecte pas la directive fédérale). De plus, aucune des conditions du décret ne tient compte des recommandations du gouvernement fédéral (réponse du gouvernement du Canada à L'ACEE, 2009) en ce qui a trait aux oiseaux forestiers et à la sauvagine (sous réserve de la lettre de M. Paul Desrochers d'Hydro-Québec). Par ailleurs, malgré les nombreuses préoccupations soulevées par le gouvernement fédéral (Environnement Canada) et les recommandations de la Commission d'examen conjoint, il semble que les autorisations fédérales pour le projet n'exigent pas de conditions en lien avec les mesures d'atténuation supplémentaires demandées pour les oiseaux forestiers et la sauvagine. Certaines mesures d'atténuation, telle que le déboisement en dehors des périodes de nidifications, ont été proposées par Hydro-Québec, mais ceci n'est pas suffisant pour répondre aux nombreuses préoccupations soulevées par le gouvernement fédéral.

Il va sans dire que l'élément le plus discutable du projet de raccordement du complexe de la Romaine est le fait que le corridor Sud traverse la réserve écologique de la Matamec sur 7,4 km. Ceci est inacceptable et peut créer un précédent important pour tous les milieux protégés au pays si Hydro-Québec va de l'avant avec le projet actuel. Il est impératif que le promoteur contourne la réserve en raison du caractère inviolable du territoire d'une réserve écologique. La directive provinciale précise que le promoteur doit identifier les milieux protégés, mais la directive n'est pas claire quant aux mesures de protection à adopter.

Le promoteur ne démontre pas que les impacts seront réduits au minimum grâce aux mesures d'atténuation proposées quant au caribou forestier (qui sont jugées insuffisantes par l'auteure). D'ailleurs, pour le raccordement, le MDDEP demande au promoteur, entre autres choses, d'inclure l'ensemble du corridor Nord dans le suivi, d'actualiser l'évaluation des impacts en fonction de l'inventaire de 2009, de revoir les impacts du déboisement sur le caribou forestier (en fonction de la présence de l'ours noir et de l'orignal), d'indiquer de nouvelles mesures d'atténuation afin d'éviter l'enfeuilletement en raison du déboisement de type B, de réviser l'évaluation du potentiel des habitats et de préciser les modalités des inventaires de suivi.

Malgré ses préoccupations, notamment en ce qui concerne le caribou forestier, le pygargue à tête blanche et les zones protégées, le MDDEP a jugé l'étude d'impact sur le raccordement recevable, même si Hydro-Québec n'a pas respecté la directive provinciale en ce qui a trait aux espèces à statut particulier, notamment en ce qui concerne le caribou forestier.

Finalement, afin d'obtenir un portrait clair et objectif des impacts du projet sur la faune, l'évaluation aurait dû tenir compte de l'ensemble du projet d'Hydro-Québec, soit le complexe et le raccordement. Plus particulièrement, l'ensemble du territoire qui sera affecté par le projet aurait dû être considéré afin de définir correctement les impacts du projet sur les populations fauniques.



*Natalie D'Astous*

---

42, du Grand Coteau  
St-Julie, Qc. JE3 2X2  
tél: 514 • 949 • 1108  
téléc: 450 • 649 • 4145  
natalie@naldastous.com  
www.naldastous.com

## Liste des impacts sur la faune terrestre du projet de raccordement du complexe de La Romaine d'Hydro-Québec.

---

Le tableau suivant rapporte, d'une part, les impacts considérés certains reliés à la réalisation des deux tronçons de raccordement (sud et nord) du complexe La Romaine. Il présente, d'autre part, les commentaires de l'auteure sur les impacts rapportés et quelques manquements majeurs à l'étude d'impact. La plupart des données proviennent de l'étude d'impact déposée par Hydro-Québec TransÉnergie. Les sources des autres données sont identifiées dans le tableau.

Globalement, la perte de couvert forestier due à la mise en œuvre du projet est estimée à 2086 ha pour le corridor sud et à 1433 ha pour le corridor nord.

Espèce ou groupe d'espèces visés	Impacts anticipés selon l'étude d'impact d'Hydro-Québec Énergie		Commentaires
	Raccordement sud (+ RO1-RO2)	Raccordement nord (+ RO3- RO4)	
<b>Orignal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement entraînera la perte de 701 ha d'habitat de qualité pour l'orignal;</li> <li>• Le dérangement dû au bruit et à la présence des travailleurs pendant la construction fera fuir la population actuelle d'orignaux résidents;</li> <li>• En facilitant le déplacement des chasseurs, l'ouverture du territoire favorisera l'abattage des orignaux, et donc, un accroissement de leur mortalité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement entraînera la perte de 131 ha d'habitat de qualité;</li> <li>• En facilitant le déplacement des chasseurs, l'ouverture du territoire favorisera l'abattage des orignaux, et donc, un accroissement de leur mortalité.</li> </ul>	Pendant l'exploitation, l'entretien de l'emprise par la coupe récurrente de la végétation sera plutôt favorable à l'orignal (ce qui est confirmé par Hydro-Québec).
<b>Caribou forestier</b> (espèce à statut vulnérable au provincial et espèce menacée au fédéral)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement entraînera la perte de 1700 ha de peuplements forestiers recherchés par le caribou.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement entraînera la perte d'un peu plus de 1400 ha d'habitat recherché par le caribou (dont 474 ha d'habitat hivernal et 351 ha d'habitat de mise bas, selon Tecsub Inc. 2006);</li> <li>• Le dérangement causé par les activités de construction de même que la présence de travailleurs, inciteront les caribous à délaisser le secteur;</li> </ul>	<p>L'inventaire effectué par Hydro-Québec n'a pas permis de dénombrer l'ensemble de la population de caribous. Le nombre d'individus est nettement sous-estimé pour le corridor nord.</p> <p>Les mesures de mitigation prévues sont inadéquates pour le caribou. Aucune mesure de compensation n'est prévue pour cette espèce à statut particulier.</p> <p>Pendant la période d'exploitation, les impacts prévus pour le caribou seront indirectement amplifiés par la présence accrue de l'orignal, laquelle aura un effet attractif sur le loup : une mortalité plus élevée des caribous par prédation est donc à anticiper. Comme</p>

Espèce ou groupe d'espèces visés	Impacts anticipés selon l'étude d'impact d'Hydro-Québec Énergie		Commentaires
	Raccordement sud (+ RO1-RO2)	Raccordement nord (+ RO3- RO4)	
<b>Caribou forestier (suite)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ouverture du territoire facilitera les déplacements des utilisateurs pendant l'exploitation, ce qui accentuera le dérangement du caribou</li> </ul>	<p>l'original, l'ours sera attiré par la présence des emprises, ce qui constituera un facteur de mortalité accrue pour les veaux.</p> <p>Ces impacts s'ajoutent au dérangement découlant de la réalisation du complexe sur la population, estimée à 239 caribous.</p>
<b>Ours noir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement détruira 393 ha d'habitat de qualité pour l'ours; après un certain temps, cet habitat devrait être remplacé par un milieu différent, mais de qualité lui aussi pour l'ours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement de l'emprise détruira 310 ha d'habitat de qualité pour l'ours. Cependant, ces milieux seront remplacés par d'autres tout aussi propices pour l'espèce.</li> </ul>	<p>La présence de l'emprise et des campements sera favorable à l'ours (ce qui est confirmé par Hydro-Québec).</p>
<b>Petite faune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement entraînera une perte d'habitat forestier d'environ 2000 ha;</li> <li>• Le déboisement et le dérangement (transport, circulation et présence de travailleurs de la construction) durant la phase de construction devraient forcer les animaux à quitter le secteur (Hydro-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement de l'emprise entraînera une perte d'habitat forestier d'une superficie d'un peu plus de 1 400 ha;</li> <li>• Le déboisement et le dérangement (transport, circulation et présence de travailleurs de la construction) durant la phase de construction devraient forcer les animaux</li> </ul>	<p>Hydro-Québec explique que, de manière générale, l'habitat des espèces semi-aquatiques (castor, vison, loutre et rat musqué) ne devrait pas être perturbé par le déboisement de l'emprise, puisqu'on prévoit conserver la végétation riveraine en y appliquant un mode de déboisement sélectif sur un minimum de 20 m de largeur. De plus, selon Hydro-Québec, les pertes d'habitat seraient peu nuisibles aux espèces prédatrices (loup, renard, lynx, martre et petits mustélidés) puisque celles-ci possèdent des domaines vitaux beaucoup plus grands que la zone touchée et que leur survie dépend d'abord de l'abondance des proies, laquelle ne sera pas mise à</p>

Espèce ou groupe d'espèces visés	Impacts anticipés selon l'étude d'impact d'Hydro-Québec Énergie		Commentaires
	Raccordement sud (+ RO1-RO2)	Raccordement nord (+ RO3- RO4)	
<b>Petite faune (suite)</b>	Québec ne dit pas de quelles espèces il s'agit.	à quitter le secteur (Hydro-Québec ne dit pas de quelles espèces il s'agit).	<p>risque par le projet.</p> <p>Le groupe de la petite faune est très hétérogène; il comprend des prédateurs, tels que le loup et la martre, des espèces semi-aquatiques comme le castor, la loutre et le vison, des espèces herbivores comme le lièvre, la gélinotte et les micromammifères. Or l'évaluation des impacts a été effectuée pour l'ensemble du groupe. Par ailleurs, le promoteur ne nomme pas spécifiquement les espèces qui seront les plus touchées. Il décrit plutôt les groupes les moins touchés.</p>
<b>Oiseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement (même s'il est effectué en dehors de la période de nidification) réduira la superficie de l'habitat de nidification d'une centaine d'espèces d'oiseaux forestiers (voir la liste des espèces en cause dans l'annexe 5 du volume 4 de l'étude d'impact);</li> <li>• Les différentes activités de construction, notamment le transport et la circulation, pourraient également causer la destruction de nids ou entraîner leur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déboisement de l'emprise réduira la superficie de l'habitat de nidification de quelque 52 espèces d'oiseaux forestiers;</li> <li>• Les différentes activités de construction, notamment le transport et la circulation, pourraient également causer la destruction de nids ou entraîner leur abandon pour les espèces nichant au sol ou en bordure des aires de travaux.</li> </ul>	<p>Ces impacts s'additionnent à ceux découlant de la réalisation du complexe de la Romaine qui modifiera 22 180 ha d'habitats propices à la reproduction des oiseaux forestiers. Le nombre de couples nicheurs qui seront affectés dans les zones des quatre réservoirs du complexe a été évalué à 97 000.</p> <p>Les recherches d'Hydro-Québec TransÉnergie sur la biodiversité montrent que la population aviaire des emprises de lignes en forêt boréale est abondante mais que le nombre d'espèces y est moindre qu'en milieu non perturbé (Deshaye et coll., 2000).</p> <p>Hydro-Québec ne fait pas un portrait des impacts pour les principales espèces d'oiseaux forestiers qui seront touchées par le projet. Il ne décrit que les groupes qui seront les moins touchés.</p>

Espèce ou groupe d'espèces visés	Impacts anticipés selon l'étude d'impact d'Hydro-Québec Énergie		Commentaires
	Raccordement sud (+ RO1-RO2)	Raccordement nord (+ RO3- RO4)	
<b>Oiseaux (suite)</b>	<p>abandon pour les espèces nichant au sol ou en bordure des aires de travaux (ces espèces ne sont pas décrites dans le rapport d'Hydro-Québec).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains nids d'oiseaux de proie pourraient être détruits par le déboisement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains nids d'oiseaux de proie pourraient être détruits par le déboisement.</li> </ul>	<p>Le promoteur ne fait pas d'analyse pour les espèces d'oiseaux considérées comme à haute priorité par Environnement Canada (le quiscale rouilleux, par exemple), pour lesquelles une diminution de la population découlant du projet serait jugée intolérable par le MDDEP.</p>
<b>Campagnol des rochers</b> (susceptible d'être désigné à statut précaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur un seul habitat potentiel identifié dans ce corridor.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur sept habitats potentiels identifiés dans ce corridor.</li> </ul>	<p>Aucun effort n'a été fait par le promoteur afin de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce dans les habitats potentiels (et ce, malgré la présence confirmée de l'espèce dans la zone du complexe).</p> <p>Le promoteur n'explique pas quels sont les impacts pour cette espèce.</p>
<b>Oiseaux à statut particulier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact prévu sur la grive de Bicknell (perte de nids ou de lieux propice à la nidification).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact prévu sur le garrot d'Islande (mais le promoteur n'explique pas la nature de cet impact).</li> </ul>	<p>Les inventaires du promoteur pour le pygargue à tête blanche et pour l'aigle royal sont jugés insuffisants. (MDDEP 2010, D'Astous 2010).</p>

## RÉFÉRENCES CITÉES

- D'ASTOUS, N. 2010. *Examen des méthodologies employées pour l'étude de la grande et de la petite faune, les oiseaux et des espèces fauniques à statut particulier, dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le raccordement du complexe de la Romaine préparée par Hydro-Québec*. Rapport final. Mai 2010. 21 p.
- DESHAYE, J., C. FORTIN ET F. MORNEAU. 2000. *Caractérisation de la biodiversité dans les emprises de transport d'énergie électrique situées en forêt boréale. Années 1998-2000*. Préparé pour Hydro-Québec TransÉnergie. Québec, FORAMEC. 101 p. et ann.
- MDDEP. 2010. *Questions et commentaires pour le projet de raccordement du complexe de la Romaine par Hydro-Québec TransÉnergie*. Dossier 3211-11-094. Direction des Évaluations environnementales. 14 p
- TECSULT INC. 2006. *Raccordement du complexe de la Romaine – Étude des populations de caribous et d'orignaux*. Rapport final présenté à Hydro-Québec Équipement. Pagination multiple et annexes.

Complété à Sainte-Julie, le 5 mai, 2010



**Natalie D'Astous, M. Sc.**

**# ABQ 1591**